

EVALUATION DE LA PRISE EN CHARGE MEDICAMENTEUSE DE LA CONSTIPATION DANS UN ETABLISSEMENT DE SANTE MENTALE

Moutonnier C^{***}, Rieu C^{***}, Da Silva Dias E^{*}, Boiteux C^{**}, Monnot V^{**}, Lebec S^{**}, Advenier-Iakovlev E^{*}.
Pharmacie^{*}, Groupe Prévention et prise en charge de la constipation en psychiatrie^{**}, Centre Hospitalier Sainte-Anne, Paris 75014

INTRODUCTION - OBJECTIF

Dans notre établissement de santé mentale, sont survenus des cas d'entérocolite nécrosante avec mise en jeu du pronostic vital chez des patients traités par des antipsychotiques du fait d'une constipation secondaire au traitement médicamenteux. Un groupe de travail pluridisciplinaire a donc été constitué avec comme objectif d'améliorer la prévention et la prise en charge de la constipation chez ces patients. Afin de cibler au mieux les actions d'amélioration à mettre en œuvre, notamment au niveau de la prescription des laxatifs, une évaluation a été réalisée.

METHODE

L'étude a consisté en l'analyse un jour donné de toutes les prescriptions informatiques des patients hospitalisés dans les services intra hospitaliers de psychiatrie adulte. Le recueil des informations comprenait la prescription ou non de laxatifs, d'antipsychotiques ou d'autres médicaments constipants définis sur une liste, le nombre et type de laxatifs, le nombre de patients ayant au moins un laxatif en « si besoin » ou en systématique.

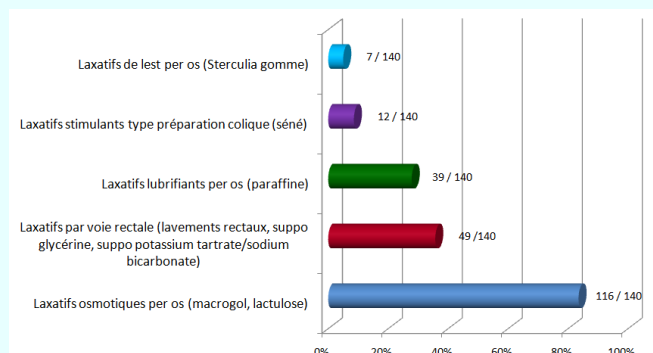
RESULTATS-DISCUSSION

1) Sur une population totale de 400 patients, 140 (35 %) avaient une ou des prescriptions de laxatifs.

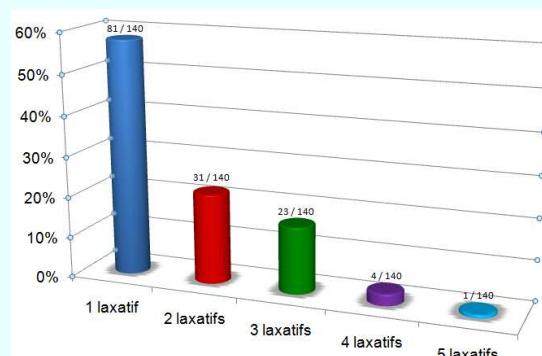
Concernant ces 140 patients sous laxatifs:

❖ 133 (95 %) avaient une prescription d'antipsychotiques et 131 (94 %) d'autres médicaments constipants.

❖ la répartition des laxatifs prescrits était la suivante:



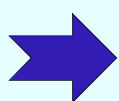
❖ Le nombre de laxatifs prescrits par patient était le suivant:



❖ 84 (60 %) des patients avaient au moins un laxatif en « si besoin » et 90 (64 %) au moins un laxatif en systématique.

2) 302 des 400 patients étaient sous antipsychotiques (soit 76 %). et parmi eux, 44 % avaient des laxatifs.

3) Discussion



- Il n'y a pas de consensus concernant le type et le nombre de laxatifs prescrits et lorsque les laxatifs sont prescrits en « si besoin », le choix de l'administration est laissé à l'appréciation de l'infirmière.
- Tous les antipsychotiques n'ont pas le même risque de provoquer une constipation grave.
- D'autres facteurs interviennent comme les doses élevées d'antipsychotiques, la coprescription de médicaments constipants, les facteurs personnels des patients...

MESURES D'AMELIORATIONS MISES EN PLACE

- ❖ Elaboration et diffusion à l'ensemble des services d'un **arbre décisionnel « Prise en charge de la constipation »** indiquant la conduite à tenir aux différents stades de la constipation. L'accent a été mis sur la nécessité d'une prescription en systématique de laxatifs (et non en « si besoin ») chez les patients à risque, limitée dans le temps, avec une réévaluation quotidienne du traitement, après que des règles hygiéno-diététiques et un régime riche en fibres aient été mis en place.
- ❖ Réactualisation d'une **plaquette d'information** destinée au patient « Et la constipation, si on en parlait » et diffusion à l'ensemble des services.
- ❖ Réactualisation du **diagramme de soins** infirmier afin que la traçabilité quotidienne des selles soit prise en compte.
- ❖ Mise au point de **régimes riches en fibres** avec l'équipe de diététiciennes.

CONCLUSION

Cette évaluation de la prise en charge médicamenteuse de la constipation s'inscrit dans une démarche d'Evaluation des Pratiques Professionnelles (EPP). Il est prévu de réaliser sur le même principe une évaluation un jour donné des patients avec un régime riche en fibres ainsi qu'une évaluation a posteriori de patients sélectionnés selon une grille reprenant l'arbre décisionnel. Dans le cadre d'un Programme Développement Professionnel Continu (DPC), un axe formation compléterait cet axe EPP avec une mise à jour des connaissances sur la constipation, les laxatifs, les aspects nutritionnels et l'hygiène de vie par les somaticiens, les pharmaciens et l'équipe diététique et de kinésithérapie.